



CAP DE LA CATÉGORIE C 28 NOVEMBRE 2017

DÉCLARATION FO



Notre syndicat est inquiet suite à la parution d'un article de presse évoquant la possible fermeture d'un collège amiénois compte tenu de ses effectifs.

Cette éventualité de fermeture de collège avait déjà été évoquée il y a quelques temps par le Président Somon.

Nous rappelons notre attachement à l'école de la République, notre opposition aux suppressions d'emplois et aux fermetures de collèges.

Par ailleurs, le non remplacement d'agents en congé maladie dans les collèges fait reporter le travail supplémentaire sur les autres agents de l'équipe et parfois aussi sur des agents qui bénéficient d'un aménagement de poste avec restrictions.

« Il faut s'organiser par nous même et faire le travail en étant moins nombreux. On a aucune consigne de la hiérarchie fonctionnelle sur l'allègement de certaines missions ou priorisation puisqu'on est moins nombreux ».

Nous demandons que des consignes claires soient fixées par le CD80 sur les tâches à réaliser mais aussi leur périodicité (1 fois par jour, tous les 2 jours, ...) et qu'elles soient communiquées à la hiérarchie fonctionnelle des collègues.

Merci de votre écoute.

Se syndiquer à FO
c'est accepter de payer une cotisation pour soutenir le syndicalisme libre et indépendant.

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

De plus, vous pourrez déduire 66% de la cotisation, de vos impôts ou obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

CHAQUE ADHÉRENT(E) FO BÉNÉFICIE :

- De la couverture du contrat "Protection juridique vie professionnelle".
- De l'adhésion à l'AFOC, Association Force Ouvrière de défense du Consommateur.
- Et bien évidemment de toute l'attention de vos représentants syndicaux dans vos préoccupations professionnelles quotidiennes.